

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 MARS 2024 à 19H00**



N°017/2024 – Modification de la délibération n°104/2023 du 13 décembre 2023 relative à l'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement pour 2024 avant le vote du budget

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **2** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absent : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 6 mars, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 29 février 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **SAUDRAIS Nadia** (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération en date du 13 décembre dernier, le Conseil municipal a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette.

Pour rappel, cette délibération ventile les sommes correspondantes par chapitre budgétaire. Or, la réglementation impose une ventilation par article budgétaire. Pour régulariser, il est proposé de modifier la délibération initiale comme suit :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le budget primitif 2023,

Considérant que pour permettre de mandater et liquider certaines dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses dans la limite des crédits votés au Budget primitif 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-017-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024
Publication : 13/03/2024

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la liquidation des dépenses d'investissement selon les crédits suivants :

NATURE M57	INTITULE COMPTE M57	MONTANT BUDGETE	25%
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 10		20 000,00 €	5 000,00 €
202	Frais d'études documents urbanisme	37 240,00 €	9 310,00 €
2031	Frais d'études	232 957,30 €	58 239,33 €
TOTAL CHAPITRE 20		270 197,30 €	67 549,33 €
204114	Subventions d'équip. aux organismes publics/Voirie	70 000,00 €	17 500,00 €
2041512	Bâtiments et installations	10 500,00 €	- €
20422	Bâtiments et installations	- €	
TOTAL CHAPITRE 204		80 500,00 €	17 500,00 €
2111	Terrains nus	25 000,00 €	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	- €	
2116	Cimetière	16 000,00 €	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	35 000,00 €	8 750,00 €
21311	Bâtiments administratifs	174 773,00 €	22 795,00 €
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00 €	10 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	306 196,74 €	76 549,19 €
21351	Bâtiments publics	96 236,60 €	24 059,15 €
2138	Autres constructions	- €	
2151	Réseaux de voirie	97 630,68 €	130 000,00 €
2152	Installations de voirie	205 552,16 €	10 000,00 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	- €	
21534	Réseaux d'électrification	36 200,00 €	1 591,20 €
21568	Autre matériel défense incendie	5 238,00 €	
21578	Autre matériel technique	- €	10 000,00 €
2158	Autres installations techniques	3 000,00 €	10 000,00 €
2181	Installations générales	500,00 €	
21828	Autre matériel de transport	- €	40 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	1 000,00 €	- €
21841	Autre matériel de bureau et mobilier scolaire	5 000,00 €	2 500,00 €
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	46 133,12 €	40 000,00 €
2188	Autres	1 073 890,19 €	148 093,09 €
TOTAL CHAPITRE 21		2 137 350,49 €	534 337,62 €
2313	Constructions	2 669 152,21 €	668 538,05 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 23		2 674 152,21 €	668 538,05 €
27638	Autres établissements publics	69 453,00 €	17 363,25 €
TOTAL CHAPITRE 27		69 453,00 €	17 363,25 €
TOTAL GENERAL		5 251 653,00 €	1 310 288,25 €

DONNE pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-017-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024
 Publication : 13/03/2024

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

